

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE
Direction de la Coordination et du Management de l'Action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE LA BAULE ESCOUBLAC

Le public est avisé que par arrêté préfectoral 2016/BPUP/031 en date du 11 mars 2016 a été prescrite l'enquête préalable aux autorisations sollicitées par la commune de La Baule-Escoublac, au titre de la loi sur l'eau et au titre du défrichement, en vue d'effectuer les travaux de création d'un cimetière paysager.

Cet arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/025 du 2 mars 2016

Cette enquête aura lieu **du vendredi 1^{er} avril 2016 à 8h30 au mardi 3 mai 2016 à 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs.**

Monsieur Hubert GRIMAUD, ingénieur production en centrale thermique à la retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Monsieur Gilbert COSTEDOAT, ingénieur en chef des études et techniques d'armement en retraite, est désigné en qualité de commissaire suppléant. En cas d'empêchement du titulaire, le commissaire enquêteur suppléant sera appelé à le remplacer.

L'enquête est ouverte à l'Hôtel de Ville de La Baule-Escoublac où les pièces du dossier, comportant une étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale, seront déposées pour être communiquées, aux heures habituelles d'ouverture des services au public, aux personnes qui souhaiteront en prendre connaissance et consigner leurs observations, propositions et contre propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations pourront également être adressées, par écrit, à la mairie de La Baule-Escoublac, siège de l'enquête, (Hôtel de ville – BP 172 – 44504 LA BAULE-ESCOUBLAC), à l'attention du commissaire-enquêteur. Ces lettres d'observations seront annexées au registre d'enquête concerné, dès réception, et tenues à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Baule-Escoublac, les jours et heures suivants :

↳ <u>ouverture</u> :	- vendredi 1^{er} avril 2016	de 8h30 à 12h00
	- mercredi 20 avril 2016	de 14h00 à 17h00
↳ <u>fermeture</u>	- mardi 3 mai 2016	de 14h00 à 17h00

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de La Baule-Escoublac, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du porteur de projet : mairie de La Baule-Escoublac – Hôtel de ville – BP 172 – 44504 LA BAULE-ESCOUBLAC (Tél.: 02-51-75-75-75)

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête publique seront :

- une autorisation assortie de prescriptions ou un refus au titre de la loi sur l'eau ;
- une autorisation de défrichement ou un refus

délivrées par le préfet de Loire-Atlantique.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique (direction de la coordination et du management de l'action publique - bureau des procédures d'utilité publique) dès la publication du présent arrêté.